

**RAPPORT
N° 2017/O1/090**

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2017

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DE L'ISULA ROSSA,
PHASE II**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION



PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DE L'ISULA ROSSA, PHASE II - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

I - CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'OPERATION

Le port de commerce de l'Isula-Rossa a été transféré à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'application de la loi NOTRe par un arrêté préfectoral du 14 décembre 2016.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse, concessionnaire, conduit un projet de modernisation de ce port de commerce et prévoit des travaux terrestres et maritimes destinés à conforter, moderniser et élever le potentiel d'accueil de l'infrastructure.

Les objectifs de ce projet visent à mieux organiser les flux de trafic dans l'enceinte portuaire, en augmentant la capacité de stockage des terre-pleins, en créant une zone de manutention isolée du reste de l'activité commerciale, et en adaptant les infrastructures d'accueil nautique aux standards actuels des navires.

Dans ce cadre, les travaux projetés sont les suivants :

- extension des terre-pleins nord-est de 4 500 m²
- protection et défense du musoir : mise en place d'acropodes et d'enrochements
- dragage et déroctage du bassin pour élargir le cercle d'évitage
- allongement du quai plein (quai de la gare maritime ou quai des Américains)
- renforcement et extension du double tenon afin de pouvoir traiter deux navires simultanément

Le coût d'objectif de l'opération est fixé à 8 503 553 € HT.

II - MODALITES DE FINANCEMENT

Avant le transfert du port de commerce à la CTC, le plan de financement prévoyait une subvention du PEI à hauteur de 65 %, un autofinancement de la CCI de 15 %, une participation du Conseil Départemental de Haute-Corse de 10 % et une subvention de la CTC de 10 %.

La participation de la CTC avait été actée pour prendre en compte l'importance de ce port de commerce pour la réception des matières dangereuses dont il est le seul en Corse à permettre celle de la classe 1 (dont les explosifs).

Suite au transfert du port à la CTC en début d'année 2017, la participation financière initialement prévue par le Conseil Départemental de Haute-Corse en qualité de propriétaire du port doit être reprise par la CTC, nouvelle autorité portuaire.

Le plan de financement de l'opération devient donc :

• PEI	: 65 %, soit 5 527 309 € HT
• CCIBHC, maître d'ouvrage	: 15 %, soit 1 275 533 € HT
• CTC, autorité portuaire	: 20 %, soit <u>1 700 711 € HT</u>
	8 503 553 € HT

III – CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

1. **DE DECIDER** que la Collectivité Territoriale de Corse, autorité portuaire, participera au financement du projet de développement portuaire de l'Isula-Rossa - phase II, au taux de 20 % du coût d'objectif de 8 503 553 € HT., soit pour un montant de 1 700 711 € HT.
2. **DE M'AUTORISER** à signer la convention de financement de cette opération avec la CCI de Bastia et de Haute-Corse, concessionnaire du port de commerce.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE AU FINANCEMENT DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE - PHASE II DU PORT DE COMMERCE
DE L'ISULA ROSSA**

SEANCE DU

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR : Mmes et MM.

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le contrat de concession, pris par arrêté n° 2594 du 20 décembre 2001, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse du port de commerce de l'Isula-Rossa par le Département de Haute-Corse,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-2411 du 14 décembre 2016 portant transfert de compétences et de domanialité du port de commerce de l'Isula Rossa du Département de la Haute-Corse à la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE que la Collectivité Territoriale de Corse, autorité portuaire, participera au financement du projet de développement portuaire de l'Isula-Rossa - phase II, au taux de 20 % du coût d'objectif de 8 503 553 € HT, soit pour un montant de 1 700 711 € HT.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement de cette opération avec la CCI de Bastia et de Haute-Corse, concessionnaire du port de commerce.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI